

# LE BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. XLVII

LEVIS, FEVRIER 1941

No 2

---

### LE LORIMIER ET LE MONTIGNY DES CÈDRES

A l'occasion du 175<sup>ème</sup> anniversaire de la fondation de l'ancienne paroisse des Cèdres (5 février 1752), la Commission des Sites et Monuments historiques du Canada a érigé à Saint-Joseph-de-Soulanges un 'cairn' dont le dévoilement fut célébré le 20 juillet 1927, au milieu de cérémonies populaires, et qui porte l'inscription suivante:

"Bataille des Cèdres — En 1776, le Capitaine George Forster, à la tête d'une compagnie du 8<sup>e</sup> régiment, et M. de Lorimier avec des sauvages surprirent une troupe retranchée ici. Elle capitula le 19 mai. Le 21, une autre troupe, venant au secours de la première, fut obligée de se rendre à M. de Lorimier et à M. de Montigny commandant les Canadiens."

Quel est ce Lorimier; quel est ce Montigny?

En 1776, quatre frères Lorimier étaient en âge de porter les armes, et deux frères Montigny firent particulièrement campagne contre les Bostonnais.

L'imprécision des documents qui les concernent rend fort difficile l'identification des deux Canadiens qui se sont particulièrement distingués à l'Affaire des Cèdres.

Cette bataille proprement dite semble avoir commencé le 19 et s'être continuée jusqu'au 26 mai 1776.

Dès le 25 mai, à bord du *Maria*, en face de Saint-Anne, le gouverneur Guy Carleton expédiait un premier rapport au ministre des Colonies, lord George Germain, à Londres:

"I have this moment received an account from Captain Forster, that He, with a detachment of the 8th Regt. some Canadians & a number of Indians, had taken the 19th inst. a fort at the Cedars, two piece of Cannon, a 390 rebels, priso-

ners at discretion. The day following a party of 120 rebels crossed from the island of Montreal, to Kinchin, these were attacked by Messrs Lorimier & Mongtyny (sic), defeated and taken. (1) ”

Cette dépêche du gouverneur atteste le fait d'armes, mais ne sert aucunement aux recherches que nous poursuivons.

Le 26 mai 1776 fut conclu un cartel pour l'échange de 497 prisonniers, "nombre total de ceux qui tombèrent entre les mains des Sauvages" (2), et ce cartel fut signé par M. de Lorimier et M. de Montigny, de la part du capitaine George Forster, commandant les forces de Sa Majesté à Vaudreuil. Ces deux signatures devraient suffire à identifier les deux officiers canadiens à qui est dédié le monument de Saint-Joseph-de-Soulanges. Encore faudrait-il retrouver le cartel original portant ces signatures authentiques.

Ce cartel a probablement été dressé en deux expéditions dont l'une était destinée au commandant des forces britanniques et l'autre au commandant de l'armée d'invasion. Mais il semble impossible de savoir si l'une ou l'autre expédition a été conservée, soit à Londres, soit à Washington. Tout au moins les Commissaires des États-Unis au Canada en expédièrent-ils une copie, dans une lettre portant la date du 27 et du 28 mai 1776, qui se retrouve aux pages 251-252 des *Papers of Continental Congress* restés en dépôt à la bibliothèque du Congrès, à Washington.

De leur côté, les autorités britanniques firent publier divers documents concernant l'échange des prisonniers des Cèdres, dans une brochure imprimée à Londres en 1777, sous le titre: *An Authentic Narrative of Facts relating to the Exchange of prisoners taken at the Cedars; supported by the Testimonies and depositions of his Majesty's Officers with several Original Letters and Papers. Together with Remarks upon the Report and resolves of the American Congress on that subject.* Les pièces assez minces qu'annonce ce long titre comprennent le texte du cartel du 26 mai 1776. Les deux signatures qui nous intéressent y sont rapportées:

(1) Archives publiques du Canada, Série Q, vol. 12, p. 49.

(2) Abbé Verreau, *Invasion du Canada*, p. 29 de l'appendice: *Narration authentique.*

“Chev<sup>r</sup> Lorimier” et “Fer<sup>d</sup> de Montigny. Dans la copie expédiée du Canada au Continental Congress par les Commissaires des États-Unis, deux jours après la conclusion du cartel, ces deux signatures sont rapportées: “Che<sup>o</sup> Lorimier” et “Lesarde De Montigny.”

Marcel Éthier a traduit la brochure que le gouvernement britannique a publiée à Londres en 1777, et l'abbé Verreau, à la collection de mémoires qu'il a recueillis et annotés dans son *Invasion du Canada*, a ajouté en appendice une *Narration authentique de l'Échange des prisonniers faits aux Cèdres*, qui est la traduction, par Éthier, de la brochure de Londres avec les deux signatures que le traducteur y a trouvées: “Chev<sup>r</sup> Lorimier” et “Fer<sup>d</sup> de Montigny.”

Nous verrons tout à l'heure que, à la transcription, la signature de M. de Montigny a été manifestement déformée. Dans l'un et l'autre cas, il nous faut donc chercher d'autres pièces d'identité.

#### *M. de Lorimier*

Dans la reproduction qu'en fournissent les deux copies du cartel déposées à Londres et à Washington, la signature de M. de Lormier ne fait aucunement douter que le signataire se déclarait Chevalier. A défaut de ses prénoms, un pareil titre suffirait à désigner celui que nous recherchons des quatre frères d'une même famille — si seulement ce titre était authentique. Malheureusement, nous n'avons eu qu'un seul Chevalier de Lorimier au Canada, et ce franc Chevalier de Saint-Louis, bel et bien prénommé Claude-Nicolas-Guillaume, avait déjà rendu l'âme le 15 décembre 1770, cinq ans avant que fut signé le cartel des Cèdres (1).

Sans appartenir à aucun ordre de chevalerie, les cadets de familles nobles, au Canada, se promouvaient volontiers à la dignité de Chevalier (2). On sait aussi, depuis *les Brigands* d'Offenbach, qu'il y a des gens qui se disent Espagnols et qui ne sont pas du tout Espagnols.

Nous n'avons pas à à juger si le signataire du cartel des Cèdres a assumé légitimement ou par son unique grâce un titre qui le distinguait sans doute à ses propres yeux. Constatons cependant que ce titre ne permet pas aux historiens de le distinguer de ses frères. N'étant pas Chevalier de l'ordre du

(1) Aegidius Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 169.

(2) *Bulletin des Recherches historiques*, 1902, p. 36.

roi, ce Lorimier invoquait peut-être sa qualité de “cadet d’une famille noble” pour se donner comme Chevalier. Au moins nous faudrait-il savoir, pour le reconnaître à cette distinction patronymique, quel était le véritable *cadet* des cinq ou six frères de Lorimier dont les deux aînés, Joachim-Antoine-Guillaume et Joseph-Antoine-Guillaume, sont décédés avant 1775. (1)

Les divers mémoires reproduits dans cette *Invasion du Canada* de l’abbé Verreau, fort intéressants à d’autres égards, n’aident guère à l’identification des personnages dont ils énumèrent les faits et gestes. Pour sa part, celui de M. de Lorimier, *Mes services pendant la guerre américaine de 1775*, (et qui, de fait, s’étend jusqu’à 1780), ne porte aucune signature. Au demeurant, le manuscrit de Lorimier semble avoir donné de la tablature à son éditeur.

“Il m’a été absolument impossible, déclare l’abbé Verreau dans l’Avertissement de *l’Invasion du Canada*, de reproduire l’orthographe de M. de Lorimier. Le lecteur n’y aurait trouvé aucun profit et beaucoup de difficultés. M. de Lorimier, en cela plus heureux que Bayard, savait non-seulement signer son nom, mais encore accoler les lettres les unes aux autres pour leur faire produire un son; mais à cela se bornaient ses connaissances orthographiques. Du reste, comme il avait été formé à la bonne société, sa phrase est presque toujours correcte, quoiqu’il fût obligé de parler habituellement le français, l’anglais, l’iroquois, l’algonquin et plusieurs autres langues sauvages.”

Le mémoire de M. de Lorimier ne se soucie aucunement des dates et ne mentionne pas davantage les prénoms de ses personnages, qui permettraient de les distinguer de leurs frères ou de leur père. Quant aux noms propres, sa plume déforme Deace en *Tisse*, Desaulniers en *Desonier*, Hazen en *Aisenne*, Kinneer en *Connier*, Brown en *Bronne*, Jordan en *Jourdain*, Wooster en *Houster*, Delisle en *Dilile*, Thomas

---

(1) Dans nos familles nobles, on surnommait Chevalier, pour le désigner de l’aîné, l’un des fils, la plupart du temps le second. En 1775, le héros des Cèdres pouvait avoir pris le titre de chevalier pour cette raison. Mais ce qui est curieux, c’est que les Lorimier ont pris l’habitude par la suite de faire, de Chevalier, un vrai nom de baptême. Depuis le commencement du 19<sup>e</sup> siècle, j’en compte au moins une vingtaine qu’on a baptisés Chevalier, comme on les aurait baptisés Arthur ou Pancrace. Le patriote de Lorimier, pendu en 1839, était un de ceux qui portaient Chevalier comme nom de baptême — *Lettre de M. Aegidius Fautoux*, 3 janvier 1941.

Walker en *Thome Wakaire*, Greenfield en *Girfil*, Sherburne en *Cherbenne*, Dumunyon en *Dumilion*, Bennington en *Bel-lencton*, et ainsi de suite.

La généalogie de la *Famille de Lorimier*, établie par M. E.-Z. Massicotte en 1915 (1), nous apprend que Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, baptisé à Lachine le 22 mai 1705, eut, de son mariage avec Marie-Louise Le Pallieur dit Laferté, neuf enfants dont cinq fils :

i) Joachim-Antoine-Guillaume, baptisé le 15 avril 1732, inhumé le 11 juillet 1735 ;

ii) Joseph-Antoine-Guillaume, baptisé le 24 juin 1736 inhumé le 18 août 1772 ;

iii) François-Thomas, baptisé le 23 décembre 1740. (Son inhumation n'est pas rapportée; mais un acte du registre de Saint-Cuthbert, en date du 12 mars 1795, indique qu'il demeurait alors à Edwardsburg, près Prescott) ;

iv) Claude-Nicolas-Guillaume, baptisé le 5 septembre 1744, inhumé le 7 juin 1825 ;

v) Jean-Claude-Chamilly, baptisé le 28 décembre 1751. (Selon la pétition que son neveu Jean-Baptiste de Lorimier écrivit en 1829, ce Jean-Claude-Chamilly aurait été tué au Lac Champlain, alors que d'autres écritures donnent à croire qu'il mourut à la prise du Fort Georges).

Quinze ans après que M. Massicotte eut publié sa généalogie de la *Famille de Lorimier*, le directeur de l'Information aux Archives d'Ottawa, M. Francis-J. Audet (2), lui communiqua un extrait des *John Askin Papers* (1747-1795) qui révèle l'existence d'un autre fils du Chevalier Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier et de Marie-Louise Le Pallieur, lequel aurait été baptisé à Lachine en 1748 sous le prénom de Louis, aurait accompagné son père en Ohio vers 1769, aurait guerroyé pour la Couronne britannique au cours de la Révolution et, par son mariage avec une femme shawnee, aurait exercé une influence considérable parmi les Sauvages et dans tout le Delaware.

Les deux aînés étant décédés avant l'invasion américaine, quatre frères de Lorimier (sans compter Louis), respectivement âgés de 36, 32, 28 et 25 ans, participèrent avec plus

---

(1) *Bulletin des Recherches historiques*, 1915, pp. 10 et 33.

(2) *Bulletin des Recherches historiques*, 1930, p. 632.

ou moins d'éclat à la repression des envahisseurs. Néanmoins, l'auteur du *Mémoire de Lorimier* ne signale que très incidemment une intervention de 'mon frère', sans désigner lequel, sauf dans son récit d'une assemblée des Sauvages au Sault-Saint-Louis, en 1777: "Pour leur prouver mon estime, je leur donnai mon frère Chamilly, pour les conduire, espérant qu'il agirait envers eux aussi bien que moi pour les conduire" (1).

Mais voici que l'auteur de *Mes services pendant la guerre américaine de 1775* rapporte — encore que trop brièvement — comment s'est déroulée cette Affaire des Cèdres et qu'elle y fut sa propre participation, et comment s'est opérée la capture du major Sherburne dont il dispute le mérite à M. de Montigny (page 278).

Or, le mémorialiste avait précédemment raconté (page 265) de quelle façon, en février 1776, pour échapper au général Wooster qui le menaçait de le déporter à New-York, il s'était rendu au Sault-Saint-Louis où il confia son secret à une demoiselle Skailer, qu'il appellera "ma chère Louise Skailer" à la page suivante, et qui le fit évader.

Dans une note au bas de la page 265 où cet épisode est consigné, l'abbé Verreau précise que M. de Lorimier épousa plus tard cette demoiselle Skailer.

Voici l'acte de ce mariage:

L'an mille Sept Cent quatre vingt trois par permission de Messire de montgolfier restée entre nos mains, je Soussigné Supérieur des Récolets à Montréal, ay donné dans notre couvent La Bénédiction nuptiale à Monsieur Guillaume chevalier De Lorimier, ainsi qu'à Marie Louise hyroquoise du Sault Saint Louis, qu'il a Légitimement pris pour Sa femme et Légitime Épouse, après avoir obtenu La dispense de la publication des trois Bancs de mariage selon L'usage; et ce en présence des Sieurs Louis hardy, jacque Clement herse, Louis martin et, Louis pertui, thomas torakuaneheum, frere et cousin germain, dont Les témoins des Deux Cotés Signent avec nous, à montréal Le 26 du moys de juin 1783.

F. Theodore R.

Le baptême d'un premier enfant issu de ce mariage donne lieu à un acte subséquent qui confère un nouveau nom à l'épouse:

Le trente avril mil Sept Cent quatre Vingt quatre par

(1) *Invasion du Canada*, p. 293.

moi prêtre Soussigné a été baptisé guillaume françois né d'hier au Soir a onze heures fils legitime de mr guillaume chevalier de lorimier et de dm. Louise Squeller Son Epouse, le parain a été Mr. françois de lorimier oncle de l'enfant et la maraine dm. marie louise gamelin épouse de mr. jean Connolly, le père absent qui ont signé."

Camelin Connolly — F. Lorimier — P. Gallet ptre

L'érudit conservateur des archives judiciaires de Montréal, M. E.-Z. Massicotte, qui a eu l'obligeance de nous communiquer ces textes d'état civil, a exhumé un acte postérieur des Saints-Anges de Lachine, où l'épouse de Guillaume-Claude-Nicolas de Lorimier est dénommée Marie-Louise Kalek.

L'abbé Verreau et Jacques Viger étaient d'avis que le nom, que M. de Lorimier écrivait 'Skailer', devait se lire 'Schuyler', et d'autres chercheurs ont affirmé que la Marie-Louise iroquoise que M. de Lorimier épousa le 26 juin 1783, descendait d'un métis américain qui aurait porté le nom de Schuyler. Il serait assez amusant de trouver que cette Iroquoise du Sault-Saint-Louis était apparentée au général américain Schuyler que "les frères de Lorimier, à la tête des Sauvages, forcèrent à s'éloigner, lors de la première apparition des Américains devant Saint-Jean, en 1775" (1). Mais cette recherche provoquerait une trop longue digression.

Il importe davantage de conclure, de ces témoignages épars, que l'auteur de *Mes services pendant la guerre américaine de 1775* est le frère de Chamilly cité dans son mémoire et aussi le frère de François témoin au baptême du 30 avril 1784; qu'il commandait les Sauvages à l'Affaire des Cèdres où il participa à la capture du major Sherburne; qu'à ce titre il signa le cartel de 1776; qu'il épousa, le 26 juin 1783, en premières noces, Marie-Louise Squeller, autrement dite Schuyler ou Kalek; et que ce personnage est donc Claude-Nicolas-Guillaume de Lorimier, baptisé à Lachine le 5 septembre 1744 et décédé au Sault-Saint-Louis le 7 juin 1825 — et qui signait 'Chev. Lorimier' par prérogative de cadet, puisqu'il se considérait comme fils cadet de la famille, après la

(1) Bibaud jeune, *Dictionnaire historique*, p. 199.

mort de ses deux frères aînés. Son père (1705-1770) fut seul Chevalier de Saint-Louis, et lui conféra ses propres prénoms Claude-Nicolas-Guillaume.

*M. de Montigny*

Le Montigny des Cèdres est particulièrement difficile à identifier, pour plusieurs raisons dont la première vient sans doute de l'illégitimité de sa naissance qu'aucun généalogiste n'a rapportée. Une autre difficulté provient des prénoms Jean-Baptiste que portait son père et qui furent aussi donnés aux deux fils aînés, lesquels s'adonnèrent également à la carrière militaire.

Pour dérouter davantage leurs historiens, la mère de ces deux frères Jean-Baptiste Testard de Montigny s'appelait Charlotte Trottier des Rivières, et le cadet de ses fils (Jean-Baptiste-Pierre) épousa en premières noces, 12 août 1771, sa cousine qui portait le même nom Charlotte Trottier des Rivières — en sorte que le recoupement par les mariages put encore induire à confondre Jean-Baptiste-Philippe père avec son fils cadet, puisqu'ils avaient chacun épousé une femme portant exactement le même nom.

Au surplus, Jean-Baptiste *cadet* participa sans doute, lui aussi, à l'Affaire des Cèdres, bien que les mémorialistes de l'invasion américaine ne parlent guère que du Montigny que nous allons identifier comme étant l'*ainé*.

Tant y a que généalogistes et historiens ont à l'envi confondu l'ainé avec le cadet, qu'ils ont immanquablement ignoré l'existence du premier et ont donné, du second, une biographie composite, formée des traits de l'un et de l'autre.

Les contemporains semblaient avisés de la confusion à quoi donnerait lieu cette similitude des prénoms des deux frères militaires, puisque, pour s'y reconnaître, ils désignaient "l'ainé" le premier fils de Jean-Baptiste-Philippe Testard de Montigny. C'est ainsi que dans la relation de Sanguinet : *Le témoin oculaire de la guerre des Bostonnais en Canada dans les années 1775 et 1776*, le Montigny qui se signala aux Cèdres est désigné "l'ainé" (1). Dans son mémoire intitulé : *Mes services pendant la guerre américaine de 1775* (2), M. de Lorimier atteste que, à la suite de l'engagement du 21 mai (1776), au cours duquel le major américain Sherburne fut capturé, "le général Arnold brûla la maison du Fort Senne-

ville, appartenant à Mr. Montigny”, sans doute en représailles des mauvais tours que lui avait joué le Montigny des Cèdres.

Dans les *Faits relatifs à l'échange des prisonniers* (3), on lit, à la page 25 :

“ Dans la soirée du 22 (mai 1776), nous crûmes utile de nous emparer d'un poste dans l'Île de Montréal, et M. de Montigny fut envoyé avec cinquante Canadiens et vingt Sauvages pour se loger dans sa propre maison située à l'extrémité de l'Île.”

L'incendie, par ordre du général américain, de la maison de M. de Montigny est confirmé dans l'ouvrage de Désiré Girouard, *Lake St. Louis Old and New*, qui rapporte bien que la propriété de Senneville appartenait à “Jean-Baptiste Testard de Montigny”, mais ne spécifie pas lequel des deux frères Jean-Baptiste en était le propriétaire.

Or, cette propriété de Senneville appartenait, en 1776, à l'aîné des frères Montigny qui en avait fait l'acquisition du shérif, le 28 février 1774.

Dans son *Appel à la justice de l'État*, publié à Londres en 1784, Pierre du Calvet désigne de même le Montigny qui se distingua à cette Affaire des Cèdres :

“A cette victoire, le fort des Cèdres tomba. C'est la plus brillante action qui ait illustré les armes du Roi dans ces contrées; mais elle coûta cher à un de nos braves gentilhommes canadiens, M. de Montigny l'aîné qui, de sa main, avait fait prisonnier un des principaux officiers des ennemis; au départ des Américains il le paya de ses terres ravagées, ses maison et ferme réduites en cendres et sa fortune entièrement ruinée.”

Après la mort de ce Montigny l'aîné (6 février 1784), sa veuve est nommée tutrice de l'enfant héritier du défunt, et le notaire Soupras dresse, 6 mai 1784, un “Inventaire des biens communs entre feu M. J.-B. Jérémie T. de Montigny et Dame Damour de Clignancour”. Au chapitre des immeubles, cet Inventaire déclare que la communauté possède une terre de deux cents arpents (10 arp. de front sur 20 de profondeur) tenant au lac des Deux-Montagnes, en la paroisse de

(1-2-3) Ces trois documents se trouvent dans l'ouvrage de l'abbé Verreau, *Invasion du Canada*.

Sainte-Geneviève. Sur la terre est une maison en bois, 30 x 40, avec cave, grenier, etc, une étable, un hangar et un vieux moulin menaçant ruines, plus trois petites îles.

Après l'inventaire et tout considéré, Dame veuve de Montigny renonce à la communauté (acte du 28 mai 1784, par devant Sanguinet), et s'en tient à ses douaires.

Voilà qui démontre déjà que le Montigny propriétaire de la maison de Senneville où il se logea, le 22 mai 1776, "avec cinquante Canadiens et vingt Sauvages" qu'il commandait dans l'Affaire des Cèdres, maison que le général américain fit ensuite brûler, était bien l'ainé Jean-Baptiste-Jérémie.

Malgré toutes ces attestations, le cadet Pierre-Jean-Baptiste (qui était allé habiter le Déroit où il épousa en secondes noces, le 1er mars 1790, Agathe Hay, fille du lieutenant-gouverneur de la ville), adressa au général Simcoe, commandant en chef le Haut-Canada, une lettre datée du 1er janvier 1793 et signée "Louvigny Montigny", pour solliciter un octroi de terres "vis-à-vis le fort du Détroit", en rapportant ses états de service et en alléguant notamment qu'il fut "un de ceux qui forma (sic) le plan de l'Affaire des Cèdres" (1).

Haut-Canada, 1793.

Plus tard encore, le 3 août 1807, le frère cadet adressait aux autorités canadiennes une nouvelle supplique (signée Louvigny de Montigny), dans laquelle il précise qu'il a lui-même, au printemps de 1776, "mis à exécution le projet qu'il avait formé contre les Cèdres" (2).

Notons que, dans sa lettre du 1er janvier 1793, le frère cadet déclare avoir été de ceux qui formèrent le plan de la campagne des Cèdres et que, quinze ans plus tard, il réclame pour soi seul le mérite d'avoir formé ce plan contre les Cèdres et même de l'avoir mis à exécution.

Or, à la date de cette Affaire des Cèdres (mai 1776),

(1) Lettre inédite, Archives du Canada (Ottawa), Série S. 1, Petitions du

(2) Archives du Canada (Ottawa), Série militaire C. vol. 17, page 139. Cette lettre du 3 août 1807 a été reproduite par Francis-J. Audet, à la suite de son étude sur Pierre-Baptiste Testard de Montigny (*Bulletin des Recherches historiques*, mai 1927). Malheureusement, au moment où M. Audet écrivit cette étude, l'identité de "M. de Montigny l'ainé" n'avait pas encore été établie, et des traits caractéristiques de Jérémie-Jean-Baptiste-Philippe ont été prêtés par erreur à son frère cadet Pierre-Jean-Baptiste. La même confusion s'est produite dans l'article que le *Dictionnaire* du Père Le Jeune consacre à Pierre-Jean-Baptiste.

l'aîné des deux frères Jean-Baptiste avait 35 ans, tandis que le cadet n'en avait que 25. Nous devons par conséquent présumer que le grade supérieur appartenait à l'aîné et que c'est aussi l'aîné que le capitaine George Forster, commandant des forces de Sa Majesté à Vaudreuil, délégua pour signer le cartel d'échange des prisonniers capturés au cours de l'engagement des Cèdres. On sait aussi que c'est l'aîné qui habitait alors la maison de Senneville incendiée par représailles des Américains, comme on a vu que c'est l'aîné qui disputa à M. de Lorimier le mérite d'avoir fait prisonnier le major Sherburne. Or, dans ses requêtes aux autorités, plusieurs années après la mort de l'aîné, le frère cadet allègue abondamment sa propre participation à l'Affaire des Cèdres, mais il n'ose pas aller jusqu'à rappeler la capture de Sherburne, qui pourtant aurait constitué son titre principal aux faveurs qu'il sollicitait dans sa retraite au Détroit.

Nous l'avons vu tout à l'heure, ce cartel, conclu pour l'échange des prisonniers capturés aux Cèdres, fut signé par les officiers de Lorimier et de Montigny, de la part du commandant Forster. Dans la publication que les autorités britanniques en ont faite à Londres, en 1777, de même que dans la traduction de Marcel Ethier que l'abbé Verreau a reproduite (1), la signature de ce Montigny des Cèdres est rapportée "Fer<sup>d</sup> de Montigny". Dans la copie qui fut expédiée aux États-Unis par les Commissaires du Congrès continental, cette signature est rapportée "Lesarde De Montigny", par erreur encore. Toutefois, cette erreur des transpositeurs américains est moins surprenante que celle des transpositeurs britanniques qui en avaient tiré l'abréviation inadaptable de "Fer<sup>d</sup>". Car "Lesarde" est une déformation évidente de Testard. En effet, l'aîné des deux frères Jean-Baptiste signait parfois de tous ses prénoms, et parfois il accourcissait sa signature en "Testard de Montigny", tandis que le cadet signait "Louvigny Montigny", ou "Montigny Louvigny" ou "Louvigny de Montigny", adoptant ainsi, comme prénom de circonstance, le nom de famille de sa grand-mère paternelle, Marie-Anne de La Porte de Louvigny.

---

(1) Abbé Verreau, *Invasion du Canada*, Appendice, p. 28.

Nous avons entre les mains l'original d'une réquisition adressée au commissaire (de la compagnie du 8<sup>e</sup> régiment), le 18 juin 1776, pour le prier de livrer des chaudières aux Iroquois. Cette réquisition est signée "Testard De Montigny", avec un D majuscule à la particule, tout comme avait été signé, sans aucun doute, 23 jours auparavant, le cartel conclu pour l'échange des prisonniers. La graphie de ce "Testard" ne suggère nullement la déformation en "Fer<sup>d</sup>", mais elle peut excuser les transpositeurs américains, déroutés par ce patronyme bien français, de l'avoir mal épelé "Lesarde". Malgré la déformation que montre la brochure britannique de 1777 traduite par Marcel Ethier et reproduite par l'abbé Verreau, et malgré l'autre déformation qu'accuse la copie expédiée aux États-Unis, nous pourrions conclure — à défaut d'autres preuves de commune renommée — que le cartel du 26 mai 1776 a été signé par l'aîné de deux frères Jean-Baptiste Testard de Montigny, dont ses contemporains ont suffisamment signalé la participation à cette Affaire des Cèdres.

Aucun ouvrage publié jusqu'à présent ne relate la naissance, le mariage ou le décès de ce Jérémie-Jean-Baptiste, fils aîné de Jean-Baptiste-Philippe Testard de Montigny, Chevalier de Saint-Louis, et de Charlotte Trottier des Rivières; mais les documents qui le concernent nous permettent de rétablir son état civil et notamment de retracer sa naissance, par le contrat même du mariage subséquent de ses père et mère, que dressa le notaire Adhémar, le 27 octobre 1748. Le futur y déclare qu'il aurait eu, avec celle qu'il va épouser, un enfant baptisé sous le nom de Jérémie, né de parents inconnus, le 4 janvier 1741, ce "attendant l'espérance du mariage dont il aurait flatté la dite Dlle Charlotte, lequel enfant il a adopté et entend être et lui appartenir comme étant provenu de son fait et dans l'intention du mariage qui serait entre eux contracté, lequel cependant n'aurait pu être fait jusqu'à présent attendu l'état de ses affaires . . . pour icelui garçon être prénommé (un blanc) de son nom, dans les successions à échoir à la dite Charlotte Trottier, future épouse, laquelle de sa part l'adopte aussi, comme leur légitime enfant."

A l'âge de 32 ans, ce fils légitimé de Jean-Baptiste-Philippe Testard de Montigny et de Charlotte Trottier des Rivières va épouser Dame Marie-Josephte-Magdelaine d'A-

mours de Clignancourt, veuve de Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier qui est décédé le 18 août 1772; mais ce mariage va donner lieu à des complications, sinon à quelque scandale.

Le 22 novembre 1773, le Vicaire Général Étienne Montgolfier écrit en effet à l'évêque de Québec, monseigneur Briand:

“Le fils aîné de M. de Montigny, arrivé d'Europe au mois de mai dernier, veut se marier aujourd'hui avec Mlle de Clignancourt, veuve de M. de Lorimier l'aîné, décédé il y a environ huit ou dix mois; ce sont deux jeunes personnes d'environ trente ans l'un et l'autre. Je leur ai fort conseillé de faire publier au moins un ban et de suivre la règle ordinaire; ils n'ont pas voulu s'y déterminer. Il est besoin aujourd'hui d'une dispense de trois bans, et, comme il y a apparence qu'elle ne pourra pas arriver avant le temps de l'Avent, il leur faudrait aussi dispense pour se marier dans le temps prohibé. Le seul inconvénient qu'il y aurait à les refuser, c'est peut-être un scandale qui naîtrait de leur fréquentation, car ils passent déjà pour mariés dans l'esprit de plusieurs personnes, et on a déjà fait un charivari à cette occasion (1).”

Messire Montgolfier accorda lui-même les dispenses requises; le contrat de mariage fut conclu, le 27 novembre 1793, par devant les notaires royaux Sanguinet et Panet, à Montréal, entre Jean-Baptiste Testard, Écuyer, Sieur de Montigny, et Dame Magdelaine Damour de Clignancourt, veuve de Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier, Écuyer. A ce contrat, le futur signe “Jean Batiste Testard de Montigny” et son frère cadet, Pierre-Jean-Baptiste, signe comme témoin “Montigny Louvigny”. Enfin, le mariage fut célébré deux jours plus tard, le 29 novembre 1773.

Après l'invasion des Bostonnais, on retrouve en dernier lieu la signature de Jean-Baptiste Testard de Montigny, comme parrain, dans le registre de Pointe-Claire et Sainte-Anne, au bas de l'acte de baptême, 15 mars 1781, de Jean-Baptiste-Jérémie, né la veille, fils légitime du Sieur François Dumoulin, marchand, de cette paroisse, et de Demoiselle Marguerite Baby, son épouse.

On n'entend plus parler de M. de Montigny l'aîné que

(1) Lettre inédite; Archives de l'Archevêché de Montréal, Lettres des grands vicaires à Mgr Briand.

pour apprendre sa mort accidentelle que le poète Joseph Quesnel annonce ainsi qu'il suit dans une lettre du 9 février 1784 à M. Panet fils :

“Un événement bien plus funeste est la mort de M. de Montigny l'aîné qui, plein de vie il y a quelques jours, a eu le malheur de se noyer dans un trou de glace aux environs de Lachine, Il sortait de Montréal ayant pris les devants sur M. Conefroy, curé de la Pointe-Claire (avec lequel il devait retourner), sous prétexte que son cheval allait moins bien que le sien. Ce curé le rattrapa bientôt ou plutôt son cheval et sa cariole car, pour lui, il était tombé, on ne sait comment, dans un trou profond de quatre pieds seulement, d'où on le tira une ou deux heures après, pour le faire enterrer à Lachine (1).”

La date de cette mort accidentelle est précisée dans l'acte de sépulture, porté au registre de Lachine, le 10 février 1784 :

Le dix février mil sept cent quatre vingt quatre par moi prêtre soussigné a été inhumé dans l'église vers le confessionnal, le corps de Mr Jean Baptiste Philippe Thétard de Montigny, officier, décédé du six de ce présent mois, s'étant noyé par accident, âgé de trente-neuf ans, fils de Mr Jean Baptiste Philippe Thétard de Montigny, capitaine chevalier Croix de St. Louis et de Dame Charlotte Desrivières, son épouse, en présence de plusieurs de sa famille — P. Gallet, Ptre.

Il n'importe aucunement que l'acte de sépulture accuse trente-neuf ans au défunt qui en avait exatement quarante-trois; il n'importe pas davantage que l'acte de son mariage, 29 novembre 1773, le déclare âgé de vingt-neuf ans, alors qu'il avait presque atteint trente-trois ans. De semblables imprécisions, et même de plus considérables, se rencontrant dans nos registres paroissiaux, qui se rectifient facilement par les actes plus minutieux des notaires; et les actes des notaires confirment les vérifications que nous avons pu opérer grâce aux obligeantes communications de M. Gustave Lanctot, directeur de nos Archives nationales, de M. Aegidius Fauteux, conservateur de la Bibliothèque municipale de Montréal, et

---

(1) Lettre inédite, Collection Baby, Bibliothèque de Saint-Sulpice, à Montréal.

de M. E.-Z. Massicotte, archiviste du Palais de Justice de Montréal:

Que le Montigny qui s'est distingué dans l'Affaire des Cèdres, en mai 1776, était l'aîné (légitimé) des fils du Chevalier Jean-Baptiste-Philippe Testard de Montigny (1724-1786) et de Charlotte Trottier des Rivières (1723- );

Qu'il naquit à Montréal le 4 janvier 1741;

Qu'après la conquête du Canada, il passa en France avec ses parents (1764) et servit comme officier au régiment de Metz, en Lorraine;

Qu'il revint au Canada en mai 1773; qu'il épousa, le 29 novembre 1773, à Montréal, Dame Marie-Josephite-Magdelaine d'Amours de Clignancourt, veuve de Joseph-Antoine-Guillaume de Lorimier;

Qu'il fit l'acquisition, le 28 février 1774, de la propriété dite de Senneville, à l'extrémité de l'île de Montréal, sur le lac des Deux-Montagnes, et qu'il habitait cette propriété à la date de l'invasion américaine de 1775-76;

Qu'il remplit, dans la campagne des Cèdres, un rôle supérieur et que, de ce fait, les Américains brûlèrent et ravagèrent sa propriété de Senneville;

Qu'il mourut, accidentellement noyé "aux environs de Lachine", le 6 février 1784, et fut inhumé quatre jours plus tard dans l'église de Lachine "vers le confessionnal".

Quant à ses prénoms, ses père et mère lui donnèrent provisoirement celui de Jérémie, puis, en régularisant sa naissance par leur subséquent contrat de mariage, le 27 octobre 1748, ils déclarèrent lui conférer les prénoms mêmes du futur époux, son propre père, Jean-Baptiste-Philippe. Nonobstant ces prénoms officiels qui figurent effectivement dans l'acte de sa sépulture, 10 février 1784, il conserva couramment celui de Jérémie qu'il avait reçu à sa naissance clandestine et qui figure dans le dernier acte ministériel qui le concerne, "Inventaire des biens communs entre feu J.-B. Jérémie T. de Montigny et Dame Damour de Clignancourt", dressé par le notaire Soupras, 6 mai 1784. Comme on l'a vu, ses contemporains le désignaient "M. de Montigny l'aîné".

Louvigny de Montigny

---

LE GRAND VICAIRE DE MONTIGNY  
ET LES TAMAROIS

Répondant à une question, l'abbé J.-E. Bellemare dans le *Bulletin* de 1923, (p. 364), dit un mot de la tribu des Tamarois, établie en la contrée où se joignent le Missouri et le Mississipi. Il en parle plus longuement dans son *Histoire de la Baie-du-Fevbre*, (p. 50 & suiv.) et ajoute "qu'en 1698, Mgr de St-Vallier autorisa les prêtres du séminaire de Québec d'y établir une résidence, puis que le 8 décembre de la même année l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme y ouvrirait une mission régulière". Il nomme plusieurs autres prêtres, mais ne fait aucune mention du grand vicaire François Jolliet de Montigny.

D'autre part, le Dictionnaire Lejeune nous informe qu'en 1698, cet abbé fut "désigné comme missionnaire et supérieur de la mission des Tamarois" et qu'il se rendit dans l'Ouest en 1699. C'est possible, bien que des actes notariés, encore inédits, démontrent que ce "Supérieur" eut l'intention de partir au printemps ou à l'été de 1698, donc avant ou en même temps que l'abbé Buisson de Saint-Cosme.

Extrayons l'essentiel d'un premier contrat rédigé par Antoine Adhémar, en son étude, à Ville-Marie: 1698, 30 mai — Furent présents Messire François de Montigny, prêtre, grand vicaire de Mgr l'évesque de Québec et *Supérieur des missions sauvages qui s'établiront* au nom du séminaire de Québec d'une part, et Claude Rivard et Jacques Rouillard, voyageurs, de Batiscan, de présent en cette ville... Lesquelles parties ont convenu ce qui en suit: que les dits Rivard et Rouillard promettent voiturer de cette ville à Michillimakinac dans un canot qu'ils fourniront, 1000 lbs des effets que mon dit Sieur de Montigny leur fournira. Savoir 400 lbs de plomb, 100 lbs de poudre 3 caisses pesant 200 lbs et 3 ballots pesant 210 lbs plus 90 lbs pesant en autres articles. Lesdits Rivard et Rouillard amèneront dans leur canot pour leur aider à le mener, deux engagés de M. de Montigny. Ces engagés n'auront rien à eux dans le susdit canot, leur équipage sera porté dans les autres canots... A ces hommes M. de Montigny fournira des vivres comme biscuits, lard, pois, etc., et à chacun, 6 pots d'eau de vie pour leur voyage seulement de cette ville à Michillimakinac... et s'il reste des vivres, M. de Montigny les

reprendra en débarquant audit Michillimakinac... (1) Fait en présence de Pierre Cabazié huissier et Guillaume Barette praticien...

Le même jour, le même abbé engage André Huneaux. Ce contrat est passé chez les Frères Charon où loge M. de Montigny dans le moment, et il est spécifié que l'engagé servira pendant deux ans "l'engagiste" ainsi que les *autres prêtres qui monteront*.

Ces hommes partirent-ils? On ne saurait le dire, car M. de Montigny était encore à Montréal aux mois de juin et de juillet ainsi qu'en témoignent les contrats suivants:

2 juin 1698, engagement de (?) Pérot, puis le 22 juillet 1698, M. le grand vicaire engage Jean-Claude Fézeret dit Guilbault, armurier de Montréal. Celui-ci devra emporter sa forge et demeurer deux ans au pays des missions. Là-bas, il travaillera de son métier et il l'enseignera à tous ceux qui le voudront... S'il se donne des terres audit pays, le possible sera fait pour qu'il en ait *une en fief*...

Le même jour, Joseph Charbonneau, de Boucherville, est engagé pour deux ans. Encore le même jour, André Huneaux, qui n'est évidemment pas parti au mois de mai, signe avec Charbonneau une obligation, au marchand Gilles Papin, pour la somme de 840 livres à l'acquit de marchandises qu'ils ont achetées pour faire la traite. Et les écrits cessent.

Doit-on croire que le Supérieur de Montigny s'est borné en 1698, à préparer les voies aux ecclésiastiques qui iraient séjourner chez les Tamarois? Quant aux engagés ci-haut mentionnés, tous revinrent en leurs hameaux, sauf Jean-Claude Fézeret dit Guilbaud (nom de sa mère), dont nous perdons la trace. Eut-il le fief qu'il convoitait?

E.-Z. Massicotte

---

### MESSIRE ANTOINE GIROUARD

---

Le *Canadien*, de Québec, 13 août 1832, contenait la notice suivante sur Messire Antoine Girouard:

"Nous nous empressons de publier l'article suivant qui nous a été communiqué par un membre du clergé et qui fait

---

(1) Dans certains contrats, les gens sont engagés pour aller à Michillimakinac seulement, qui devait être le poste de ravitaillement. Pour le trajet, depuis cet endroit jusqu'aux Tamarois on dut faire d'autres engagements.

bien voir combien la perte de M. Girouard doit être regrettée par les Canadiens :

“Au milieu des victimes que la mort immole de toutes parts, elle vient d'enlever à la Religion un digne ministre, au pays un généreux citoyen, à l'éducation un zélé promoteur. Le public apprendra sans doute avec une amère douleur qu'il lui faut déplorer la perte du vénérable Messire Antoine Girouard, curé de St-Hyacinthe, fondateur et supérieur du collège de cette paroisse. Le nom de cet homme bienfaisant est prononcé avec éloge dans la Province, et des monuments publics attestent son désintéressement et son zèle pour l'éducation. Il serait peut-être superflu de rappeler les droits qu'il a à l'admiration et à la reconnaissance de ses compatriotes. Son mérite est depuis longtemps justement apprécié et d'ailleurs quel éloge dirait assez dignement ses vertus et ses bienfaits? On aime cependant à répéter les qualités qui ont distingué ceux dont on pleure la perte, et il peut être utile de rappeler les traits qui ont caractérisé l'homme de bien.

Si tout homme est redevable à la société des services qu'il peut lui rendre dans les charges qu'il a à remplir, ou par les moyens qu'il a à sa disposition, qui jamais s'est mieux acquitté d'une dette si honorable que Messire Girouard? Comme Pasteur, il se montra animé de l'esprit apostolique et toutes ses paroles et ses actions montrèrent l'amour qu'il portait au troupeau confié à sa garde. Il ne négligea aucune des fonctions de son ministère, et il en a rempli avec exactitude tous les devoirs tant qu'il en a été capable. Toujours plein de l'esprit de son état, il servit ses paroissiens avec tout le zèle possible. Sa charité n'avait pas de bornes; elle s'étendait à tous; l'affligé trouvait en lui la consolation de son infortune, et l'indigent le secours de sa misère; son pain était celui du pauvre; un grand nombre de familles lui devaient leur subsistance journalière. Il savait prévoir et distinguer les besoins, et donner avec cette bonté qui fut un des traits les plus marquants de son caractère. Tous ceux qui l'ont connu ne pouvaient se lasser d'admirer sa douceur; son humeur toujours tranquille, signe de la sérénité d'une âme que les remords ne troublèrent point. Doué de la plus aimable modestie, il donnait un plus grand relief à ses ver-

tus, en cherchant à les cacher dans l'ombre et le silence; on voyait qu'il avait longtemps médité les leçons de celui qui enseigne à être doux et humble de coeur.

“Mais que dire de ce qu'il a fait pour l'éducation? Quel citoyen a mieux mérité du pays sous ce rapport? Voyant avec douleur qu'une grande partie de la jeunesse Canadienne était privée des lumières que donne l'instruction, à cause du peu de maisons d'éducation qu'offrait la province, il forma le généreux projet d'élever un collège où les jeunes gens de sa paroisse et ceux des paroisses voisines pussent être instruits à peu de frais.

“Ce désir de se rendre ainsi utile l'anima le reste de ses jours, occupa toutes ses pensées et dirigea toutes ses actions. Il fit avec le plus grand coeur le sacrifice de tous ses biens pour l'objet qu'il avait en vue. Les obstacles sans nombre qu'il eut à surmonter ne l'arrêtèrent point. Sa persévérance et son zèle lui permirent d'exécuter sa noble entreprise; et il eut la satisfaction de voir ses vœux accomplis. Il soutint son établissement avec la même générosité qu'il l'avait fondé et il l'a vu s'élever à un état florissant. Depuis longtemps il avait désiré assurer une existence légale à son collège; mais les instances réitérées qu'il fit auprès du gouvernement pour cet effet n'ont pas encore été suivies de succès. La législature provinciale reconnaissant combien le pays lui était redevable et considérant l'utilité de l'établissement qu'il avait formé, a contribué à le soutenir; elle continuera sans doute à protéger cette maison maintenant privée des revenus annuels de son fondateur.

“On sait que le collège de St-Hyacinthe n'est pas le seul fruit du zèle de M. Girouard pour l'instruction de la jeunesse. L'éducation des filles a aussi occupé son attention, et présenté un autre objet à sa bienfaisance, et le couvent de sa paroisse le reconnaît pour son fondateur.

“Il est difficile de n'être pas saisi d'une vive admiration, lorsqu'on songe aux différents genres de mérite qui ont acquis à M. Girouard l'estime et les éloges du public. Ce digne prêtre semble n'avoir vécu que pour le bonheur des autres. Détaché de tout pour lui-même, insensible à la gloire qui lui revenait de ses belles actions, il ne montra d'ardeur que pour faire du bien aux hommes, et l'on peut dire de lui

comme de son divin modèle, *pertransiit benefaciendo*, il a passé en faisant le bien. La mémoire de son nom ne périra pas; non seulement ses paroissiens, mais tous les Canadiens amis de l'éducation et sensibles au vrai mérite ne sauraient l'oublier. Et ceux qui doivent l'instruction à sa bienfaisance se rappelleront toujours avec la plus vive reconnaissance celui qui leur a procuré les moyens de mener une vie honorable pour eux-mêmes et utile à la Société.

“Les élèves espéraient le voir prochainement habiter au milieu d'eux, et passer tranquillement les derniers jours d'une vie remplie de travaux et de fatigues, mais au moment de voir réaliser leur espoir, dans le temps où, éloignés de lui, ils sont allés se délasser de leurs travaux, la mort leur enlève leur bienfaiteur. Par une dernière impulsion de son zèle pour l'éducation, M. Girouard, quoique depuis longtemps faible et infirme, entreprend un voyage pénible pour les intérêts de son collègue; mais cherchant des moyens de lui être utile, il trouva le terme de ses jours et de ses bienfaits. Un coup d'apoplexie le frappa subitement à Varennes le 3 du courant à 4 h. du matin. Il est difficile de peindre la consternation que cette nouvelle foudroyante produisit dans sa paroisse. L'affliction et le deuil de tous se manifestèrent par des signes sensibles. Les restes du respectable défunt furent transportés à St-Hyacinthe, suivis d'un grand nombre de personnes; le corps fut déposé au collège où le clergé alla le prendre pour le porter à l'église, dans laquelle il fut enterré. Ses obsèques se firent avec la plus grande pompe, au milieu d'une foule immense. Cette triste journée fut passée dans le deuil et le repos; les magasins furent fermés, les chantiers arrêtés; on sentait qu'on ne pouvait donner assez de marques de respect à la mémoire du grand homme sur la perte duquel on avait à gémir.”

---

#### QUESTION

---

A plusieurs reprises dans son *Répertoire du clergé canadien*, Mgr Tanguay cite un ouvrage qu'il intitule *Mes Mémoires*. Qui était l'auteur de ce livre et quand fut-il publié ?

Ptre

## LA GUIGNOLÉE

En relisant l'autre jour le chant de la Guignolée tel que donné par M. E.-Z. Massicotte dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de 1922, une stance attira mon attention. C'est celle-ci :

Si vous voulez rien nous donner,  
Nous prendrons la fille ainée  
Nous y ferons chauffer les pieds !

Dans les *Soirées Canadiennes* de 1861, le docteur Jean-Charles Taché croyait que la dernière ligne citée devait rappeler une des coutumes barbares du druidisme, celle des sacrifices humains de l'ancien culte gaulois.

Cet article de Taché est en partie reproduit sans commentaire par Gagnon dans nos "Chansons Canadiennes" (1900).

Il semble que c'est aller chercher bien loin une explication du sens de ce vers. Il y a un moyen bien plus humain, plus agréable, plus simple et, partant, plus français, de chauffer les pieds d'une jeune fille : c'est de la faire danser ! Ne serait-ce pas là l'idée suggérée par le texte ? Ce qui peut rendre cette version plausible c'est le couplet suivant :

Nous sommes cinq ou six bons drôles,  
Et si notre chant n'vous plaît pas  
Nous ferons du feu dans les bois.

Évidemment, tout en faisant la charité, ces "bons drôles", ces gais lurons comme on dirait plutôt aujourd'hui, veulent s'amuser. Chanter, boire, danser, et même camper dans les bois, cela paraît tout naturel dans le temps des Fêtes, et c'est ce que semble avoir oublié ce bon mais peut-être un peu austère docteur Taché.

Ajoutons, pour l'édification des lecteurs du *Bulletin*, que cette bonne vieille coutume chassée de Montréal par des abus, a été recueillie à Ottawa. . . Elle existe dans la paroisse du Sacré-Coeur depuis plus de trente ans à ma connaissance. La quête se fait au profit de l'Orphelinat Saint-Joseph. Si je ne me trompe, une autre organisation de jeunes gens fait la même chose dans la paroisse de Notre-Dame en faveur de l'Hospice Saint-Charles.

FRANÇOIS-J. AUDET

## UNE VEUVE FACILEMENT CONSOLÉE

---

L'auteur d'une relation sur la colonie française écrit qu'à l'origine du pays les femmes étaient si rares que leur veuvage ne durait pas longtemps. Aussitôt les maris morts, les veuves étaient en présence de nombreux soupirants. Nos anciens registres paroissiaux confirment jusqu'à un certain point les dires de ce mémorialiste. On y trouve assez souvent des veuves qui se remarient trois mois et même deux mois après la mort de leurs maris. Mais cet auteur ne dépasse-t-il pas un peu la mesure lorsqu'il affirme qu'une veuve des côtes des environs de Montréal se remaria avant même que son défunt mari fut reconduit au cimetière ? Les anciens registres de Montréal, tous conservés à la paroisse Notre-Dame ou aux Archives du palais de justice de la métropole, ne mentionnent aucune union si hâtive. Sous le régime anglais où les femmes étaient devenues beaucoup plus nombreuses on trouve parfois des mariages très pressés. Ainsi, aux registres de Notre-Dame de Québec, à la date du 27 janvier 1818, l'abbé Dufresne, vicaire, inscrit le mariage de Joseph Jolivet, journalier, veuf de Françoise Carrier, avec Charlotte Girard, veuve de Pierre Fortier, marchand. Jusque-là, rien d'étrange. Le sieur Jolivet, n'ayant plus de femme, avait bien le droit d'en prendre une autre, et la veuve Fortier, n'ayant plus de mari, pouvait bien accepter la main d'un autre homme. Mais si on feuillette un peu le registre de la même paroisse pour le mois précédent on constate que le sieur Fortier, premier mari de Charlotte Girard, était mort le 29 décembre 1817. Sa veuve resta donc veuve exactement 29 jours. Mais ce qui est le plus drôle ou le plus ébouriffant dans ce mariage c'est que le marié était âgé de 32 ans et sa conjointe de 64 ans. Amour, amour, quand tu nous tiens, dit la chanson.

P.-G. R.

---

## FÉVRIER DIT LACROIX

---

Mgr Tanguay rapporte en son dictionnaire généalogique Christophe Février dit Lacroix comme étant né en 1618 (vol. I-231) puis le millésime est changé à 1648 (vol IV-

23). Il est dit originaire de Saint-Maclou de Monte. Il faut lire Mantes (Seine-et-Oise).

Le lieutenant-colonel McCain, d'Atlanta, Georgie, États-Unis, s'intéresse vivement à retracer sa filiation avec ses ancêtres canadiens et leur lieu d'origine en France. Il m'a fourni quelques détails sur la famille Février dit Lacroix. Un M. Lemoine, archiviste départemental de Seine et Oise, a fait un relevé dans les vieux registres de Saint-Maclou, pour le colonel américain qui, à son tour, me le communique.

Cela peut intéresser les Février dit Lacroix s'il y en a encore.

Christophe est le cinquième enfant de Eustache; celui-ci est né le 17 mai 1599 et fut inhumé le 11 avril 1669. Son épouse avait nom Renée LeGrand. Eustache eut une soeur et quatre frères. Le père d'Eustache se nommait Nicolas, et la mère, Jeanne Bertrand.

Tanguay mentionne le mariage de Christophe à Montréal, le 16 novembre 1671, avec 1° Marie Martin, puis 2° avec Claire-Françoise Gauthier, à Boucherville, le 8 novembre 1680.

Christophe est né le 8 mars 1634, et il a épousé Antoinette Sirois, à Saint-Maclou en 1660. Il en eut un fils, Christophe, né le 9 juillet 1661. C'est après la perte de son épouse et de son fils que Christophe passa en la Nouvelle-France avec le régiment de Carignan.

Le père et le grand-père de Christophe étaient marchands de vins.

Les registres de Saint-Maclou couvrent une période de 1585 à 1680.

Tanguay rapporte deux autres Février: Yves-Jacques Février de Bassé marié avec Marguerite Prudhomme, à La Chesnaye probablement, puisque un enfant (anonyme) y meurt là, le 21 août 1774. Cet homme était-il noble? Je trouve un Février qui avait pour armes: "D'argent, au cochon de sable."

Il y a aussi Antoine Février établi à l'île d'Orléans, qui épousa Marguerite Cadieu.

Ces deux Février ne semblent pas parents de Christophe, car leurs prénoms ne figurent pas dans la lignée Février-Bertrand et Février-LeGrand.

REX

LETTRE DU PÈRE CRESPIEUL SUR LE  
FRÈRE MALHERBE

---

Mon Rév. Père,

Cette lettre est pour donner avis à V. R. de la perte que nous avons faite en la mort de N. F. François Malherbe Coadjuteur temporel formé le 15 août 1665. Il nous a été ravi à l'âge de 60 ans et 3 mois dont il en a passé 42 dans notre compagnie. Sa vocation lui commença dans le pays des Hurons où il était avec nos missionnaires en qualité d'engagé, lorsque les PP. Jean de Brebeuf et Gabriel Lallemant de sainte et heureuse mémoire furent martyrisés par les Iroquois le 16, et le 17 de mars en 1649, comme il eut l'honneur aussi bien que la charité de nous apporter sur son dos durant 2 lieues les corps grillés et rôtis de ces religieux martyrs, il mérita la grâce d'être appelé de Dieu à la religion et de souffrir aussi en nos missions du Canada une espèce de martyre, car sans parler et de ses mortifications ordinaires et de la vie crucifiée que l'on mène ici avec les sauvages chez qui il a passé 13 ou 14 ans, en 1686, comme il allait en plein hiver du lac S. Jean à Chégoutimy trouver le Rév. P. de Crépieul, son supérieur, pour affaires de la mission, il pensa mourir de faim et de froid dans le milieu des bois, y ayant été trouvé à demi-mort. Il ne put être si bien traité qu'il ne perdit deux doigts et deux orteils, le froid lui ayant gelé les pieds et la main. Étant très patient il souffrit ce mal très douloureux comme toutes les autres croix de sa vie avec force et même avec joie.

C'est ce qui a paru surtout dans sa dernière maladie qui commença le 12 de novembre 1695: ce fut par une douleur d'estomac et par une fluxion sur la poitrine, lesquelles s'augmentant peu à peu soit par la rigueur du froid extraordinaire, soit par le défaut de bons vivres. Nonobstant les maux qu'il souffrait en son corps, son esprit était sain, libre et fervent, de sorte que jusqu'au 10 de mars il ne se dispensa nullement ni de ses propres exercices spirituels auxquels il était fidèle, ni des prières du matin et du soir, et des lectures saintes qu'il faisait depuis 13 à 14 ans aux français qui se trouvaient dans la mission en quoi il ne soulageait pas peu

les Pères avec qui il était, aussi bien que par le soin qu'il prenait de leur vivre, de leur vêtement et de leur chapelle.

Dès le 15 de mars, sa maladie augmenta notablement par la fièvre et par une effusion de bile et pituite qui lui causa une grande fluxion sur les yeux et sur les jambes, et qui l'étouffa sur les 10 heures du soir du Jeudi Saint, 19 avril. Quelques jours auparavant il avait reçu les derniers sacrements avec beaucoup de ferveur et ayant toujours eu le jugement jusqu'à la fin. Il fit réciter immédiatement avant sa mort trois oraisons très dévotes dont une est à Notre-Seigneur, l'autre à la Bienheureuse Vierge, et la troisième à S. Joseph, et qu'il disait tous les jours aux prières du soir, soit que ce fut en particulier ou en public qu'il les fit.

C'était un religieux de grand exemple, d'un bon conseil, d'un ton doux naturel, et d'une rare patience; un religieux qui était propre à tous les offices d'une personne de son degré dans la compagnie; un religieux qui joignait la dévotion au travail et les austérités envers soi-même à la douceur envers les autres. Après tout, quelque sujet que nous ayons de le croire dans le lieu du repos et de la paix, je ne laisse pas de demander pour lui les suffrages ordinaires, et pour moi aussi quelque part dans les SS. sacrifices de V. R. dont je suis, etc. (*Rapport sur les missions du diocèse de Québec*, 1866)

---

## LES PREMIERS STÉNOGRAPHES CANADIENS

---

On a donné Jean-Toussaint Thompson, né à Saint-Hyacinthe en 1838, comme le premier sténographe canadien-français. Thompson, paraît-il, fut chargé de recueillir les débats de la conférence interprovinciale de Québec en 1866. "Ce fut, dit-on, la première besogne sténographique payée par le gouvernement." Ceci peut être vrai. Mais il ne faut pas oublier que dès les premières années du dix-neuvième siècle on donnait des leçons de sténographie à Québec et probablement aussi à Montréal. Dès 1833 aussi, des sténographes journalistes prenaient verbalement les débats de la Chambre d'Assemblée. Le 10 décembre 1833, Etienne Parent écrivait à son confrère Ludger Duvernay, à Montréal: "Quant aux débats, c'est moi qui ai conseillé aux jeunes An-

gers et Taschereau de vous écrire à ce sujet. Je crois fermement qu'ils rendent justice à leur tâche; ce sont deux excellents sténographes et des jeunes gens de talent. Neilson est disposé à entrer en arrangement avec eux, et moi aussi, mais ils trouvent que ce que nous pouvons leur donner ne les rémunérerait pas suffisamment, ils vous demandent donc de contribuer votre quote-part. Si nous voulons avoir de bons débats, il n'y a qu'en nous réunissant plusieurs que nous pouvons le faire; un seul et même deux établissements ne sauraient le faire sans perdre beaucoup d'argent." Le jeune Angers mentionné ici par M. Parent était François-Réal Angers, qui se fit recevoir avocat en 1837 et devint une des lumières du barreau de Québec. Nous voyons dans la biographie de M. Angers qu'il fut rapporteur officiel des débats de la Chambre d'Assemblée jusqu'à l'Union, en 1840. Dans ce cas il aurait précédé M. Thompson de plusieurs années dans les fonctions de sténographe *officiel*. N'oublions pas, non plus, qu'en 1836, M. Angers avait publié une brochure intitulée *Système de sténographie*.

---

### LE "CANADIEN" JOHN

---

Le "Canadien" John n'était pas né au Canada, n'y avait pas mis les pieds de sa vie, n'en avait jamais entendu parler, peut-être. Qu'importe! Pendant un certain temps, il porta le nom de "Canadien" John et, ma foi, ne s'en trouva pas mal puisqu'il lui sauva la vie. C'est G. Lenôtre qui nous fait connaître ce personnage qui eut nombre d'aventures héroïques et mourut tranquillement dans son lit à son château familial de Contserbo, en Bretagne, le 3 mars 1842. Lorsque le célèbre commodore de la marine anglaise Sidney Smith tomba entre les mains des révolutionnaires français dans le port du Havre le 19 avril 1796, il avait à bord de sa péniche un Français authentique, M. de Tromelin, gentilhomme breton. Si les Français avaient connu l'identité de M. de Tromelin il aurait été fusillé ou guillotiné immédiatement. C'est pour lui sauver la vie que Smith le transforma en "Canadien" et lui donna le nom de John Brownley. Tromelin savait quelques mots d'anglais seulement mais peu importait il était censé être né en Canada et, conséquemment, sujet an-

glais. Smith déclara que John Brownley était son domestique. Le truc réussit parfaitement et quelques semaines plus tard il était renvoyé en Angleterre. Ajoutons que M. de Tromelin ne fut pas ingrat. C'est lui qui réussit après des aventures extraordinaires à faire évader Sidney Smith de la prison du Temple où il était enfermé. Plus tard, le gentilhomme breton se rallia à l'Empire. Napoléon 1er, qui aimait les braves, le fit entrer dans son armée, où ses actions d'éclat lui valurent d'atteindre au grade de général et au titre de baron de l'Empire, avec en plus la rosette de grand-officier de la Légion d'Honneur. (*Vieilles maisons, vieux papiers*, 2<sup>e</sup> série, p. 293).

---

### LE DOUBLE MANDAT

---

Le régime politique qui fut inauguré en 1867 nous donnait un gouvernement fédéral fixé à Ottawa et un gouvernement local dans chacune des provinces de la Confédération. A Ottawa, il devait y avoir un sénat composé de membres nommés à vie et une Chambre des Communes composée de membres élus. A Québec on devait avoir un Conseil législatif composé de membres nommés à vie et une Assemblée législative formée de députés élus par le peuple, tout comme la Chambre des Communes. Un candidat pouvait briguer à la fois les suffrages pour la Chambre des Communes et pour l'Assemblée législative. C'est ce qu'on a appelé le "double mandat". Les premières élections pour les deux Chambres électives (Chambre des Communes et Assemblée législative) eurent lieu en septembre 1867. Plusieurs comtés élirent les mêmes députés pour Ottawa et Québec. On vit pendant quelques années des ministres d'Ottawa siéger à Québec comme simples députés et des ministres de Québec siéger à la Chambre des Communes comme députés. Dès la première session de l'Assemblée législative, M. F.-G. Marchand, député de Saint-Jean, proposa l'abolition du double mandat. Tous les députés se rendaient compte de l'incompatibilité des deux charges, mais la plupart profitaient de l'aubaine, et la proposition de M. Marchand fut battue. Mais M. Marchand était tenace et il revint avec sa proposition à chaque session jusqu'à 1873. Enfin, en mai 1873, une

loi fédérale mettait fin au double mandat pour les députés. Cette loi devait prendre effet aux prochaines élections. Les sénateurs pouvaient toutefois continuer à être conseillers législatifs. (D'après Rumilly, *Histoire de la province de Qué-*

---

## QUESTIONS

---

Quelles étaient les punitions imposées aux "résurrectionnistes?"

M. D.

bec.

---

## JOHN DIES NELSON

---

Dans l'article paru dans le numéro du mois de novembre dernier, du *Bulletin des Recherches Historiques*, du notaire Victor Morin, "Une chanson du Docteur Bardy" il y a erreur au sujet du docteur Nelson. Si nous ouvrons l'histoire de Sorel de l'abbé Couillard-Després, à la page 163, paragraphe quatre, on y voit que John Dies Nelson, fils de William, fut marié le 20 mai 1798, par le pasteur John Doty, à Lydia Caroline, fille de William Low, marchand, de Sorel.

John Dies Nelson fils serait né le 30 mars 1799 à Sorel de John Dies senior et de Lydia Caroline Low. Il fit probablement ses études chez son grand-père William Nelson, instituteur à Sorel. Ses études terminées il aurait étudié la médecine et aurait été reçu médecin à Montréal, vers 1824.

Peu après il épousa Marie-Léocadie Boucher, fille de François Boucher, officier de milice et marchand, et de Julie Olivier, de Maskinongé. Il avait probablement connu cette demoiselle en venant visiter ses parents de Maskinongé (Georges Nelson) et le docteur François-Xavier-Olivier Boucher, fils de François, qui fut reçu médecin vers 1825. John Dies Nelson et François-Xavier-Olivier Boucher s'étaient probablement connus lors de leurs études médicales. Les deux devaient mourir assez jeunes, John Dies Nelson s'est noyé à Boucherville, en 1833, et F.-X.-O. Boucher est décédé à Maskinongé en 1836.

Marie-Léocadie Boucher, veuve du docteur Nelson, s'est remariée à Maskinongé, le 7 janvier 1835, au notaire

Patrice Lacombe, de Montréal; étant devenue veuve, en 1863, elle épousa François-Alfred-Chartier Larocque, de Montréal.

La famille Nelson a fourni les médecins suivants: Wolfred et Robert, fils de William, le premier reçu médecin en 1812 et le second en 1815; John Dies, reçu médecin en 1824; Horace et Alfred, fils de Wolfred, reçus médecins en 1848 et 1849; Eugène, de New-York, fils de Robert; Wolfred David, fils d'Horace, reçus médecins en 1872.

RICHARD LESSARD

---

### LES POUX DE PICARDIE

---

Avez-vous déjà entendu parler des poux de Picardie ? Sont-ils plus cruels que les poux canadiens ou ceux des autres pays ? C'est ce que laisse entendre le Père Nau, de la Compagnie de Jésus. Il s'embarquait pour la Nouvelle-France, en mai 1734, sur le vaisseau du roi le *Rubis*, commandé par le chevalier de Chaon, au nombre des passagers, on comptait Mgr Dosquet, une douzaine d'ecclésiastiques "ramassés sur le pavé de Paris", trois prêtres de Saint-Sulpice, quelques Jésuites, une centaine de soldats, un bon nombre de faux-sauniers, etc., etc. Dans une lettre qu'il écrivait à un de ses confrères de France, le Père Nau décrit les misères du voyage: "Nous avions à bord une centaine de soldats de nouvelle levée, dont chacun avait avec soi un régiment entier de Picardier. En moins de huit jours, ces picards affamés se répandirent partout, personne ne fut exempt de leurs morsures, pas même l'évêque et le capitaine. Toutes les fois que nous sortions de l'entrepont, nous nous trouvions couverts de poux. J'en ai trouvé jusques dans mes chaussons, autre fourmillière de poux et source d'infection, c'étaient quatre vingt faux-sauniers, qui avaient languï pendant un an dans les prisons. Ces misérables auraient fait pitié aux plus barbares des Turcs. Ils étaient demi-nus, couverts d'ulcères, et quelques-uns même rongés tous vifs par les vers. Nous nous cotisâmes et fîmes une quête dans le vaisseau pour leur acheter des chemises de matelots, qui en avaient de reste; nos soins ne les empêchèrent pas de mettre dans le navire une espèce de peste dont tout le monde a été attaqué et qui nous a fait mourir vingt hommes à la fois. . . Nous

avons beaucoup de sympathie pour les compagnons du Père Nau qui furent attaqués par les poux de Picardie, nous en avons encore plus pour les faux-sauniers. Est-il possible de croire qu'en plein dix-huitième siècle et sous le règne d'un roi très chrétien on traitait des êtres humains de cette façon?

---

### LA FÊTE DES MORTS CHEZ LES HURONS

---

“Quand la mort a été naturelle, chaque cadavre est mis séparément dans une caisse formée d'une grosse écorce, et élevée sur quatre poteaux. Il reste là jusqu'à une fête appelée par eux la *fête des morts*, qui se célèbre tous les huit ou dix ans. A cette époque tous les habitants d'un même village descendent ces bières, dépouillent avec soin de leur chair les ossements de leurs morts, et les enveloppent dans des peaux précieuses. On convoque le pays entier, et tous ces ossements réunis sont ensevelis avec solennité et pour toujours dans une grande fosse richement tapissée de pelleteries. Là sont aussi déposés différents présents, des chaudières, etc., parce que, dans leur idée, les âmes en ont encore besoin dans l'autre vie. Le récit du Père de Brébeuf qui assista à une de ces *fêtes des morts* dans le village d'Ossossano nous donne une idée de la splendeur qu'on y déployait. Deux mille spectateurs s'y trouvèrent réunis, et ils offrirent douze cents présents pour témoignage de leur douleur, quarante-huit robes formées chacune de dix peaux de castor, servaient de linceul commun. Cinq grands villages vinrent déposer là les ossements de leurs morts. Ils s'élevaient à huit pieds de haut. On les enveloppa avec le riche linceul, et on plaça dessus des nattes et des écorces. Une clôture de pieux dressée autour de ce vaste tombeau le protégea contre les profanateurs. Avant qu'on le recouvrit de terre, les femmes vinrent jeter dans la fosse un peu de blé d'Inde. Dans l'idée superstitieuse de ces peuples, les âmes retenues jusque-là près de leurs corps, étaient enfin, après la *fête des morts*, libres de tout lien, et pouvaient se mettre en route pour le pays des âmes.” (Relation du Père Bressany).

---

### QUESTION

Quel était le nom de la femme du docteur Robert Nelson ?

R. O.

## LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE AUTREFOIS

---

Se fait-on une idée de nos jours, des misères qu'enduraient ceux qui traversaient l'Atlantique il y a deux siècles et plus? D'un port français à Québec, la durée du voyage dépendait du vent. Si les vents n'étaient pas favorables, la traversée prenait parfois soixante et soixante-dix jours. Un des voyages de Talon, de France à Québec prit exactement quatre-vingt-dix jours. Le voyage du Père Nau, Jésuite, de La Rochelle à Québec en 1734, dura du 29 mai au 16 août, soit quatre-vingts jours. Aujourd'hui, chaque passager dans le plus pauvre transatlantique, a sa cabine bien à lui. Tout au moins, met-on au plus deux passagers par cabine. Il n'en était pas ainsi, il y a deux siècles. Les passagers privilégiés, seuls, avaient des cabines. Les autres couchaient dans la Sainte-Barbe. Savez-vous ce que c'était la Sainte-Barbe? Le Père Nau, qui fit la traversée de l'Atlantique à bord du *Rubis* en 1734, va nous le dire: "La seule vue de la Sainte-Barbe où nous devons coucher pendant la traversée nous déconcerta tous, moi le premier. C'est une chambre grande comme la Rhétorique de Bordeaux (classe du collège des Jésuites) où l'on voit suspendu en double rang des cadres, qui devaient servir de lits aux passagers, aux passagères, aux officiers inférieurs et aux canoniers. Nous étions pressés dans ce lieu obscur et infect comme des sardines dans une barrique. Nous ne pouvions nous rendre à nos lits sans nous heurter vingt fois la tête et les jambes. La bienséance ne nous permettait pas de nous déshabiller. Nos habits à la longue nous brisaient les reins. Le roulis démontait nos cadres, et les mêlait les uns avec les autres." Le Père Nau ajoute qu'au cours du voyage il fut emporté avec son cadre sur un officier du Canada qu'il prit sous lui comme dans un étau. Le Père prit un demi quart d'heure à se tirer de son lit. Pendant ce temps l'officier étouffait, ce qui l'empêchait de jurer. Nous avons ici une petite idée du plaisir des traversées de l'Atlantique sous le régime français.

P.-G. R.

---

OU MOURUT LE BARON D'AVAUGOUR ?

---

Le baron Pierre Dubois d'Avaugour, qui succéda à M. d'Argenson, comme gouverneur de la Nouvelle-France, arriva à Québec le 31 août 1661. Il n'était pas marié. Soldat depuis sa tendre enfance, il savait commander à des soldats mais ignorait l'art de parler aux autres. Brave et loyal, il s'imaginait que tous les autres étaient comme lui et entraînait en fureur quand on le trompait, ce qui est un grave défaut quand on est à la tête d'un gouvernement. Il faut savoir cacher ce qu'on pense de ses collaborateurs. De plus, M. d'Avaugour était d'une opiniâtreté telle qu'il se fit des ennemis en peu de temps. Son départ de la Nouvelle-France à l'automne de 1663 fut un soulagement pour lui et pour tous ceux qui avaient été sous ses ordres. C'est dans le navire du capitaine Nicolas Gargot que M. d'Avaugour retourne en France, et le loup de mer dit de l'ancien gouverneur dans ses *Mémoires*: "L'année suivante, que fut 1663, on obligea encore Gargot de faire le même voyage, et avec les mêmes vaisseaux et semblables voitures. Aussi le succès en fut fort approuvant du précédent. Il passa dans son vaisseau l'évêque de Pétrée et le sieur de Mézy, homme de peu de conduite. Ce dernier y allait être gouverneur en la place du sage et vertueux M. Dubois d'Avaugour, que quelqu'un a nommé avec justice le Du Terrai! du temps. Ce brave gentilhomme, quoiqu'il eût lieu de se plaindre contre plusieurs personnes du Canada, néanmoins étant de retour en France, se contenta de rendre raison au roi de son administration sans blâmer personne; ayant obtenu congé de Sa Majesté il fut en Allemagne trouver l'électeur de Mayence, son bon ami, qui le mena dans l'armée qui allait en Hongrie. Là il fut choisi pour défendre le fort de Surin où il est mort glorieusement en combattant contre les infidèles."

P.-G. R.

---